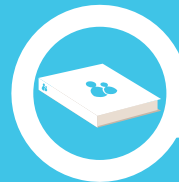




Dialogue social

Les Industries chimiques entretiennent depuis de nombreuses années un dialogue social performant, au service des entreprises quelle que soit leur implantation et soutenu avec la signature de 5 accords significatifs par an en moyenne : elles ont été notamment le premier secteur industriel à s'engager pour l'emploi dans le **cadre du Pacte de responsabilité**. En complément, elles ont mis en place un régime frais de santé, signé un accord sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, un accord sur la formation professionnelle, un accord sur la reconnaissance des certificats de qualification professionnelle (CQP) dans les classifications et l'accord relatif à la santé, l'amélioration des conditions de travail, la sécurité et la sûreté dans les Industries Chimiques.

L'UIC s'attache à assurer un dialogue social dynamique, souvent impacté par les évolutions législatives et réglementaires tout en maintenant les spécificités liées au secteur des Industries Chimiques.



Convention Collective

- Une seule et unique convention collective nationale.
- Une convention enrichie et adaptée aux évolutions législatives et interprofessionnelles sur des thèmes tels que la formation professionnelle, la diversité, l'égalité hommes-femmes, la santé et la sécurité au travail.
- Un statut « clé en mains » pour les entreprises : par le champ qu'elle couvre, la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques offre un véritable statut social tant pour les entreprises que pour les salariés.

- Une grande souplesse offerte aux entreprises grâce à sa grille de classification permettant une évolution continue des carrières de tous les salariés (du coefficient 130 au coefficient 880).
- Un facteur d'unité de la branche : la quasi-totalité de ses dispositions sont applicables à toutes les entreprises de la branche du fait de leur extension par arrêté ministériel.



Afin de moderniser notre Convention collective et de la rendre plus attractive et lisible, un travail de réécriture à droit constant est mené depuis deux ans par les partenaires sociaux.

LES INDUSTRIES CHIMIQUES

SOUS L'ANGLE

Social, Emploi, Formation





Santé et sécurité au travail

La sécurité et la protection de la santé des salariés sont une préoccupation quotidienne des entreprises de l'industrie chimique ; cette dernière enregistre un taux de fréquence des accidents avec arrêt* parmi les plus bas de tous les secteurs de l'industrie : 11,4 contre 22,7 pour l'ensemble des activités**.

La protection des salariés est assurée par :

- Des actions de prévention et de maîtrise des risques.
- La formation et l'information.
- La surveillance médicale et l'action des services de santé au travail.

Pour chaque unité de travail, une évaluation des risques, dont le résultat est consigné dans un document unique d'évaluation des risques, est réalisée et régulièrement mise à jour sous la responsabilité de l'employeur.

- Risques physiques et ambiances de travail (bruit, électricité, machines, manutention, rayonnements, vibrations...).
- Risques chimiques.
- Risques biologiques.
- Risques psycho sociaux***

*Nombre d'accidents par million d'heures travaillées

**Données 2013 CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés)

***Accord relatif à la santé, l'amélioration des conditions de travail, la sécurité et la sûreté dans les Industries Chimiques du 18 juillet 2016



Emploi*

● 221 686 salariés employés dans 5 902 établissements, ce qui représente 1% de l'emploi total en France et 6,8% de l'emploi industriel.

● 91,1% des salariés de la branche sont en CDI.

● La moyenne d'âge des salariés est de 43,2 ans. 5% des salariés de la branche ont moins de 25 ans, tandis que les plus de 50 ans représentent 28% des effectifs totaux (et les plus de 55 ans, 14%).

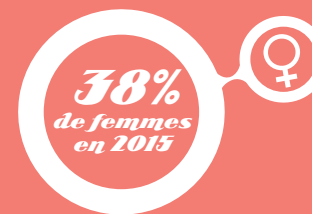
● Le niveau de qualification** est élevé : 31,9% d'ingénieurs et cadres, 38,8% de techniciens et agents de maîtrise, 29,8% d'ouvriers et employé.

*Source : DADS 2013 – Traité par l'Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et de la diversité des industries chimiques (OPIC)

**Source : Enquête de Branche UIC 2015

● La branche se caractérise par une proportion de femmes toujours en progression (38% en 2015*** contre 33% en 2000).

● Le nombre de salariés en situation de handicap était estimé à 6 872 en 2013 soit 3,1 % des salariés de la branche (augmentation de 0,4 % de la part des salariés en situation de handicap par rapport à 2012 (2,7%)). 99 % d'entre eux sont en CDI.



***Source : Rapport annuel 2015 sur l'égalité professionnelle et salariale dans les industries chimiques



Formation*

● En moyenne, 2,1% de la masse salariale est consacrée au plan de formation.

● 72,2% des salariés ont bénéficié d'une formation en 2014 (75% pour les plus de 45 ans).

● 2,8% des salariés de la branche sont en contrat d'alternance.



*Source : enquête UIC 2015